

I) La ville et l'espace rural

1) Les dynamiques

- Étalement spatial des villes avec la croissance urbaine.
- Multiplication des mobilités
- Transformation des espaces ruraux proches des villes : périurbanisation
- Dynamisme des espaces ruraux touristiques (parcs naturels...) et déclin des espaces ruraux « profonds ».

2) Les acteurs économiques

- Communautés d'agglomérations, régions, États, acteurs privés... aménagent les transports urbains
- Conflits d'usage (entre les habitants, les agriculteurs, les touristes...) dans les espaces périurbains et les parcs naturels.

3) Les enjeux du développement durable

- Pollution atmosphérique avec les mobilités pendulaires. L'enjeu : développement des modes de transports urbains en sites propres.
- Modification des paysages ruraux avec la périurbanisation. L'enjeu : protection des espaces ruraux menacés par l'étalement urbain (PNR...).

4) Une aire urbaine : cf. schéma page 238 (aire urbaine = centre ville + banlieue + couronne péri-urbaine ; flux : axes de transports et mobilité ; étalement urbain : concerne la couronne péri-urbaine et les espaces ruraux sous influence urbaine)

5) Les 10 premières aires urbaines : cf. carte page 238 et 393

6) Chiffres-clés

- 82 % des français vivent dans une aire urbaine dont 60 % dans un pôle urbain et 22 % dans les espaces périurbains.
- Les 10 premières aires urbaines (en millions d'habitants) : Paris (11,8), Lyon (1,75), Marseille-Aix en Provence (1,62), Lille (1,15), Toulouse (1,12), Bordeaux (1,1), Nice (1), Nantes (0,8), Strasbourg (0,7), Grenoble (0,6).

LEXIQUE :

Agglomération : un espace urbain constitué d'une ville-centre et de banlieues.

Aire urbaine : un espace constitué d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine.

Croissance urbaine : l'augmentation de la population des villes.

Étalement urbain : l'extension des banlieues et des zones urbaines à la périphérie des agglomérations.

Mobilités : les déplacements pour le travail, les achats ou les loisirs.

Périurbanisation : le mouvement d'étalement urbain au-delà des limites des agglomérations, dans les communes rurales situées à leur périphérie.

Parc naturel régional (PNR) : une portion de territoire créée pour protéger et développer économiquement de grands espaces ruraux habités.

Urbanisation : le phénomène d'augmentation de la population urbaine et de transformation d'un espace rural en un espace urbain.

II) La région

1) La région : territoire et identité

- Un échelon intermédiaire entre l'état et le département
- Un territoire organisé autour d'une métropole régionale
- Une création récente : les lois de décentralisation de 1982
- Un territoire proche des habitants, dans lequel ils mènent leur vie familiale et professionnelle.

2) La région : un acteur de l'aménagement

- Des projets d'aménagement et de développement durable (au croisement entre l'économie, le social et l'environnement)
- Le conseil régional : des compétences renforcées et un budget important
- Un rôle-clé dans des domaines variés : économie, transports, éducation, santé

3) L'intégration française et européenne des régions françaises :

- Une collaboration avec d'autres acteurs : États, départements, communes
- Un territoire de référence pour l'UE : Fonds européen de développement régional
- Les eurorégions : des coopérations transfrontalières.

4) Les 22 régions métropolitaines et 5 D.R.O.M. ([cartes page 256 et 394](#))

5) La région, un échelon territorial : Union européenne > État > Région > Département > Commune

6) Chiffres-clés

- 22 régions métropolitaines et 5 départements et régions d'outre-mer
- L'Île-de-France : 18 % de la population française, 1/3 du PIB national

LEXIQUE :

Département et région d'outre-mer (DROM) : un territoire français situé hors de la métropole soumis aux lois de la République.

Métropole : une ville concentrant les fonctions de commandement (politique, économique) d'un Etat ou d'une région.

Politique d'aménagement du territoire : l'ensemble des mesures visant à réduire les inégalités à l'intérieur d'un territoire et à renforcer sa compétitivité.

Région : un échelon territorial intermédiaire entre l'Etat et le Département.

III) Le territoire national et sa population.

- 1) Une diversité du territoire
 - Un territoire ouvert
 - Des territoires ultramarins
 - Des ressources nombreuses
 - Des contraintes et des risques surmontés
- 2) Un peuplement inégal
 - Le poids de Paris et de l'Île-de-France (près de 20% de la population).
 - Des régions de densités élevées : nord et est du pays, grandes vallées, littoraux.
 - Une « France du vide » des Ardennes au Sud du Massif Central.
- 3) Des dynamiques spatiales et démographiques
 - Urbanisation : 82% de la population vit dans une aire urbaine.
 - Espaces périurbains attractifs.
 - Attractivité des littoraux et des régions du sud et de l'ouest.
 - Désertification de certaines régions rurales.
 - Ralentissement de l'immigration.
 - Vieillesse de la population.
- 4) Les milieux (reliefs et climats) : [cartes p.274 et 293](#)
- 5) La répartition de la population : [carte p.274](#) (repérage des densités de population moyenne à forte / faible)
- 6) Les dynamiques de la population : [carte p.274](#) (repérage des espaces français attractifs, des mobilités vers l'ouest, le sud-ouest et le sud-est, du solde migratoire positif des villes importantes).

7) CHIFFRES-CLES :

- Superficie du territoire métropolitain : 551 000 km²
- 5500 km de côtes littorales
- Population : 65 millions d'habitants (dont 2 millions en Outre-mer)
- Densité moyenne : 114 hab./km²
- Espérance de vie à la naissance : 81 ans

LEXIQUE :

Accroissement naturel : la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Densité de population : le nombre d'habitants au kilomètre carré.

Immigré : une personne qui réside durablement dans un pays sans y être née (qu'elle ait ou non acquis la nationalité de ce pays).

Ressource : une richesse potentielle offerte par un milieu.

Urbanisation : le phénomène d'augmentation de la population urbaine et de transformation d'un espace rural en un espace urbain.

Taux de fécondité : le nombre d'enfants par femme.

Taux de natalité : le nombre de naissances pour 1000 habitants par an.

IV) Les espaces productifs en France

1) Les dynamiques

- Reconversion des anciennes régions industrielles
- Métropolisation de l'industrie et des services
- Essor des territoires d'innovation (hautes technologies)
- Spécialisation des espaces agricoles
- Intégration dans l'espace européen (ouverture des frontières dans le cadre de l'UE) et l'espace mondial (libre-échange avec la mondialisation)

2) Les acteurs économiques

- **Les entreprises** : innovation, délocalisations.
- **L'État et les collectivités locales** : participent à l'aménagement des territoires.
- L'Union européenne : apporte des aides et dynamise les interfaces (frontières et littoraux).

3) Les enjeux du développement durable

- Création de richesses (enjeu économique) et d'emplois (enjeu social)
- Mais pression sur les milieux (enjeu environnemental) : agriculture productiviste, tourisme de masse...

4) Les espaces industriels : [carte p.296](#) (les 2 principales régions industrielles : région parisienne et région lyonnaise, les espaces dynamiques de hautes technologies, la vieille région industrielle en reconversion)

5) Les espaces agricoles : [carte p.296](#) (zones de grande culture céréalière et extension, zone d'élevage intensif, zones de culture spécialisées, autres zones de polyculture et élevage extensif)

6) Les espaces de service : [carte p.296](#) (pôles tertiaires, espaces touristiques, axes de transport)

7) CHIFFRES-CLES :

- L'agriculture occupe **54%** du territoire national.
- La France est **la 7^e** puissance industrielle mondiale.
- Les services représentent **77%** du PIB national et **76%** de la population active.
- La France accueille **79 millions** de touristes par an.

LEXIQUE :

Agriculture productiviste : l'agriculture intensive recherchant des rendements élevés par l'utilisation massive d'engrais, de pesticides.

Elevage hors-sol : l'élevage intensif dans des bâtiments clos utilisant des aliments achetés aux entreprises agro-alimentaires.

Interface : la zone de contact entre deux espaces différents. Le littoral est une interface entre la terre et la mer.

Politique d'aménagement du territoire : l'ensemble des mesures visant à réduire les inégalités à l'intérieur d'un territoire et à renforcer sa compétitivité.

Services (secteur tertiaire) : les activités ne comprenant pas la fabrication d'objets matériels.

Tertiaire supérieur : les services de haut niveau technique ou intellectuel qui nécessitent un personnel très qualifié.

V) L'organisation du territoire français

1) L'agglomération parisienne

- Concentration des activités politiques, économiques et culturelles du pays.
- Paris : une métropole à l'échelle nationale mais aussi européenne et mondiale (rayonnement).
- Une agglomération avec de forts contrastes sociaux et spatiaux

2) Les contrastes du territoire français

- Contraste entre Paris et le reste du territoire français.
- Contraste entre les métropoles (population, activités, services...) et les espaces ruraux en difficultés.
- Dynamisme des espaces littoraux et frontaliers (commerce, tourisme) en lien avec l'ouverture européenne et la mondialisation.

3) Le rôle des acteurs publics et privés

- Collectivités territoriales (régions, communes...) : transports...
- État : politique d'aménagement du territoire national (DATAR), politique de la ville.
- Union européenne : aide aux régions défavorisées de l'U.E.
- Entreprises : investissements.

4) L'agglomération parisienne : [carte p.312](#) (ville-centre, proche banlieue, grande banlieue)

5) Les contrastes du territoire national: [carte p.312](#) (2 régions motrices, espaces dynamiques, régions en reconversion, espaces peu productifs, réseau en étoile vers Paris, ouverture européenne et mondiale)

6) CHIFFRES-CLES :

- L'agglomération parisienne : **10 millions** d'habitants et **90%** des sièges sociaux des banques.
- Paris : 1^{er} rang pour la fréquentation touristique et les congrès.
- Part de quelques régions dans la richesse nationale : **Île-de-France : 29,4%**, **Rhône-Alpes : 9,7%**, **Limousin : 0,9%**

LEXIQUE :

Agglomération : un espace urbain constitué d'une ville-centre et de banlieues.

Collectivité territoriale : une division administrative prenant en charge les intérêts de la population d'un territoire précis (région, département, commune).

DATAR : la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. C'est l'administration chargée d'organiser la politique d'aménagement du territoire.

VI) L'Union européenne, une union d'États

1) Une Union d'États

- 27 États d'Europe en 2012.
- Marché commun : libre circulation des marchandises et des capitaux.
- Espace Schengen : libre circulation des hommes.
- Monnaie unique : l'euro.
- Politiques communes (PAC, Erasmus...).

2) Des contrastes

- Inégalités entre les États de l'ouest, riches et développés, et les États de l'est, en retard économique et social.
- Disparités entre les régions dynamiques (urbaines) et les régions en retard (rurales ou isolées).

3) Un acteur de la réduction des inégalités

- Politique de cohésion des territoires.
- Aides financières du FEDER et du FSE. Domaines concernés : Transports, agriculture, nouvelles technologies.
- Succès limité : les inégalités demeurent.

4) Les 27 États de l'U.E. : [carte p.395](#)

5) L'U.E. Contrastes et aides : [carte p.332](#) (les États les moins développés sont les plus aidés)

6) CHIFFRES-CLES : L'Union européenne en 2012 c'est :

- 23 langues officielles
- 502 millions d'habitants
- 17 pays dans la zone euro
- 754 députés européens
- IDH moyen : 0,937 (=> espace développé)

LEXIQUE :

Espace Schengen : une zone de libre circulation des personnes qui constitue la frontière extérieure de l'U.E. Les États signataires des accords de Schengen permettent la liberté totale de circulation de personnes entre leurs territoires.

FEDER (Fonds européen de développement régional) : l'organisme chargé de distribuer des aides financières aux régions les plus pauvres de l'U.E.

VII) La France intégrée dans l'Union européenne

1) Une intégration par les transports

- La France : une situation privilégiée entre Europe du Nord et du Sud.
- L'UE : une volonté de promouvoir un réseau européen de transports pour faciliter les échanges de marchandises et la circulation des hommes.
- L'axe Paris-Lyon-Marseille : un axe majeur en France et en Europe.
- Les LGV et les autoroutes relient la France à la mégalopole européenne et aux pays de U.E
- La France est intégrée à des grands projets de l'UE : tunnel sous la Manche, ligne ferroviaire Lyon-Turin.

2) Une gestion globale des risques

- **Des risques partagés** par la France et les pays de l'UE :
 - **Risques naturels** : feux de forêt, inondations, séismes...
 - **Risques technologiques** : accidents nucléaires, marées noires...
- **Une assistance mutuelle** des pays de l'UE en cas de catastrophe.
- **Une gestion commune** des risques :
 - => **Informier** : exemple : Système européen d'information contre les feux de forêt (EFFIS)
 - => **Prévenir** : exemple : Agence européenne pour la sécurité maritime
 - => **Secourir** : exemple : Mécanisme communautaire de protection civile

3) Les réseaux de transport : [carte p.350](#) (axe majeur français et européen, axe rhénan, route maritime majeure)

4) Les risques naturels et technologiques : [carte p.350](#) (zone méditerranéenne exposée aux feux de forêt, volcans, séismes ; littoraux exposés aux tempêtes et aux marées noires ; vallées fluviales inondables ; catastrophes technologiques (Tchernobyl, AZF))

5) CHIFFRES-CLES :

- La France en Europe : **20% du réseau autoroutier, 30% des LGV**
- **Plus de 80% des feux de forêt** en France ont lieu en zone méditerranéenne.
- **75% de l'électricité** est d'origine nucléaire en France.

LEXIQUE :

Catastrophe : un évènement causé par un risque naturel ou technologique, provoquant victimes et destructions.

Directive Seveso : une directive européenne qui impose aux Etats membres de l'UE d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents graves.

Ligne à Grande Vitesse (LGV) : une ligne ferroviaire construite spécialement pour permettre la circulation des trains à grande vitesse, c'est-à-dire pour des vitesses supérieures à 250 km/h.

Mégalopole : une grande région urbaine qui regroupe une concentration exceptionnelle de pouvoirs.

Réseau de transport : l'ensemble des infrastructures et des moyens nécessaires à l'organisation des transports (routiers, ferroviaires et fluviaux).

Risque naturel : un danger d'origine naturelle auquel est exposé une société (feu de forêt, inondation, séisme...).

Risque : un danger possible auquel une population peut-être exposée. On distingue les risques naturels et les risques technologiques.

VIII) La France, une influence mondiale

1) Une présence planétaire :

- Territoire ultramarin sur tous les continents et océans.
- 2^e ZEE du monde.
- Bases militaires et flottes.

2) Une puissance politique

- Puissance nucléaire.
- Membre des grandes organisations mondiales.
- Relations privilégiées avec l'Afrique (aide au développement).

3) Un rayonnement culturel

- Francophonie
- Prestige de la culture française (patrimoine, littérature, cinéma, art de vivre, gastronomie...).

4) Mais une influence qui diminue

- Concurrence des États-Unis et des puissances émergentes.
- Recul de la francophonie face au modèle culturel anglo-saxon.

5) La France dans le monde : [cartes p.366](#), [p.394](#) (principaux espaces de la Francophonie, territoires français ultramarins [dont les DROM])

6) CHIFFRES-CLES :

- Superficie de la ZEE : 10,2 millions de km²
- 2 millions d'expatriés
- 2^e réseau diplomatique mondial
- 220 millions de francophones

LEXIQUE :

Département et région d'outre-mer (DROM) : un territoire français situé hors de la métropole soumis aux lois de la République.

Francophonie : la communauté des personnes qui utilisent la langue française dans leur vie quotidienne.

Territoires ultramarins : les territoires français d'Outre-Mer.

Zone économique exclusive (ZEE) : la zone maritime s'étendant jusqu'à 200 miles marins (370 Km) à partir des côtes, dont l'exploitation (pêche, énergies...) est réservée au pays côtier.

IX) Puissance et limites de l'UE

1) Le rayonnement de l'UE

- **Un élargissement en cours** : 7 candidatures d'adhésion déposées.
- **Des échanges avec les pays voisins** : commerce, investissements, migrations, tourisme.
- **Des accords de coopération signés avec les pays voisins** : Union pour la Méditerranée, Politique de voisinage...

2) Une puissance mondiale

- **Un pôle économique majeur** : PIB élevé, puissance des FTN...
- **La 1^{ère} puissance commerciale du monde** : 40 % du commerce mondial, importance du commerce intracommunautaire.
- **Une puissance financière** : rôle de l'euro, bourses mondiales, 1^{er} foyer d'origine et d'accueil des IDE.

3) Des limites à la puissance

- Difficultés à gouverner à plusieurs avec les élargissements.
- L'UE connaît des crises (euro, dettes des États membres...).
- Rôle diplomatique limité : difficulté à parler d'une seule voix.
- Faiblesse militaire par rapport aux États-Unis
- Concurrence des pays émergents.

4) Le rayonnement de l'U.E. : [carte p.382](#) (candidatures d'adhésion en cours de négociation ou déposés, États de la « politique européenne de voisinage », U.P.M.)

5) L'U.E., un pôle de la puissance mondiale : [carte p.382](#)

- flux majeurs de marchandises, d'I.D.E., de service et de touristes entre l'U.E., l'Amérique du Nord et l'Asie orientale
- La dépendance énergétique (flux d'importations d'hydrocarbures)
- flux migratoires en direction de l'U.E.

6) **CHIFFRES-CLES** : L'Union européenne c'est...

- **500 millions** d'habitants
- **30 %** du PIB mondial
- **50 %** des touristes internationaux
- **La moitié** du commerce mondial (importations, exportations)
- **9 des 20** plus grandes FTN mondiales

LEXIQUE :

IDH (Indice de développement humain) : l'indicateur qui mesure le niveau de développement d'un pays à partir du revenu par habitant (PIB par habitant), de l'espérance de vie et du niveau d'instruction.

Triade : l'ensemble réunissant les trois principaux pôles de puissance mondiaux (Amérique du Nord, UE et Japon).

Zone euro : l'ensemble des pays de l'UE qui ont adopté l'euro comme monnaie unique.